

Modtaget via elektronisk post. Der tages forbehold for evt. fejl

Europaudvalget
(Alm. del - bilag 438)
Det Europæiske Råd
(Offentligt)

Medlemmerne af Folketingets

Europaudvalg og deres stedfortrædere

Bilag	Journalnummer	Kontor	
1	400.C.2-0	EU-sekr.	5. december 2000

Til underretning for Folketingets Europaudvalg vedlægges i forbindelse med det ordinære møde i Det Europæiske Råd i Nice den 7.-9. december 2000 Formandskabets reviderede rapport vedr. iværksættelse af e-handlingsplanen.

NOTE

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 1 décembre 2000

13515/00

REV 1

LIMITE

ECO 341

MI 154

de :	la Présidence
au :	CONSEIL EUROPEEN
n° doc. préc. :	10486/00 ECO 216 CAB 7 SOC 266 EDUC 117
Objet :	Bilan des actions menées par la Présidence pour la mise en oeuvre du Plan d'action eEurope

Le Conseil européen de Lisbonne a marqué la volonté collective de faire entrer pleinement l'Union européenne dans l'économie de l'innovation et de la connaissance. Il a, en particulier, fixé comme objectif de mettre les atouts de la société de l'information à la portée de tous les citoyens européens. La Présidence française, de concert avec la Commission européenne, les Etats-membres et le Parlement européen, s'est attachée à s'efforcer à la mise en œuvre du plan d'action eEurope adopté à Feira pour répondre à cet objectif ambitieux. La présente note dresse le bilan des actions menées par la Présidence pendant ce semestre pour ce faire et ce faisant contribuer durablement à la croissance, accroître la compétitivité de l'Union et renforcer la cohésion sociale face au danger de la "fracture" numérique.

1. Organisation des travaux

La Présidence s'est efforcée de mettre en œuvre, avec le soutien de la Commission, la méthode ouverte de coordination des politiques nationales décidée à Lisbonne. Pour ce faire, elle a confié le suivi transversal du plan d'action eEurope au groupe société de l'information qui rend compte au Conseil Marché Intérieur, Consommateurs et Tourisme agrandi; la constitution d'une première liste d'indicateurs pour le suivi du plan d'action. Cette liste évolutive, reprise à l'annexe I, a été approuvée par le Conseil "Marché Intérieur, Consommateurs et Tourisme" du 30 novembre.

Ce groupe a également permis des échanges d'information intéressants sur la méthode et l'organisation interne choisies dans chacun des Etats membres pour la mise en œuvre des objectifs prescrits par le plan d'action eEurope. La Présidence a notamment demandé à chaque Etat-membre une contribution écrite faisant le point des actions entreprises puis juin au niveau national pour répondre aux objectifs fixés pour fin 2000 et 2001. Ces contributions nationales, dont les points saillants sont résumés dans la 5^e partie de la présente note, sont reproduites à l'annexe II.

Le suivi des actions thématiques à caractère principalement législatif a pour sa part été confié aux groupes et formations compétents du Conseil, dont la présente note dresse un rapide bilan des travaux menés en relation avec le plan d'action.

L'ensemble de ces efforts devrait permettre au Conseil européen de Nice de prendre connaissance d'un premier état de mise en œuvre du plan d'action préparé par la Commission en réponse à la demande formulée par les chefs d'Etats et de gouvernements à Lisbonne, ainsi que du présent rapport de la Présidence et des contributions.

2. Résultats obtenus dans les domaines d'actions prioritaires de la Présidence

La Présidence se félicite des premiers résultats obtenus et progrès observés au regard des objectifs fixés à Feira et des priorités qu'elle avait souhaité traiter.

Si parmi les résultats les plus remarquables figurent l'obtention très rapide de l'accord inter institutionnel intervenu sur le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au dégroupage de la boucle locale - qui devrait se traduire par l'adoption du Règlement lors d'une session du Conseil début décembre -, et l'approbation d'une liste d'indicateurs permettant un suivi de la mise en œuvre du plan d'action eEurope, la Présidence se félicite également des résultats suivants obtenus dans les quatre domaines d'actions prioritaires qu'elle s'était fixés pendant son exercice:

2.1. La dimension internationale de la société de l'information :

La Présidence française a veillé à développer la dimension internationale du plan d'action eEurope adopté à Feira, afin d'assurer une plus grande visibilité de l'action de l'Europe sur la scène internationale. Cette dimension se décline en trois volets : la promotion de l'action de l'Union en soutien aux pays tiers, et particulièrement en faveur des pays en développement (réduction du fossé numérique), la promotion de l'approche réglementaire européenne, et enfin la

promotion de l'image d'une Europe de la connaissance dynamique et innovante, en pointe dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aussi la Présidence se réjouit-elle tout particulièrement que le Conseil "Développement" ait pu adopter, le 10 novembre 2000, des conclusions qui, évoquant l'impact des nouvelles technologies de l'information et des communications et le risque de marginalisation qui pourrait en découler pour les pays en développement, chargent les instances compétentes d'approfondir la réflexion sur deux priorités concrètes: l'accès à l'Internet pour les populations des pays en développement et la contribution de ces technologies à la coopération institutionnelle. La Commission a notamment été invitée à présenter une contribution à ce sujet.

Lors du troisième sommet de l'ASEM (20-21 octobre), quatre projets de coopération entre l'Union européenne et ses partenaires asiatiques ont été lancés, portant sur la réduction du fossé numérique, un réseau à haut débit euro-asiatique pour l'enseignement et la recherche, les technologies de l'information et la communication, le commerce électronique et la logistique.

Dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne, la Présidence a également engagé des dialogues nourris avec les partenaires de l'Union sur la société de l'information. Gouvernement en ligne, fossé numérique, réseaux d'éducation et de recherche, cybercriminalité, confiance des utilisateurs sont autant de sujets abordés avec les Etats-Unis. Il est convenu que ce dernier thème fera l'objet d'une déclaration conjointe lors du sommet Union européenne / Etats-Unis du 18 décembre 2000. La Présidence souhaite engager par ailleurs lors du sommet Union européenne / Canada du 19 décembre la mise en œuvre du plan d'action "le commerce électronique dans la société globale de l'information", adopté avec ce pays en juin 2000.

Enfin, le séminaire organisé par la Présidence sur "les enjeux juridiques de la société de la l'information" à Paris, les 14 et 15 décembre 2000, à l'intention des dirigeants des pays candidats et des pays émergents, sera une première occasion de valoriser l'approche réglementaire européenne auprès de nombreux pays tiers.

2.2. La lutte contre la cybercriminalité et le renforcement de la sécurité des réseaux :

En ce qui concerne *la lutte contre la cybercriminalité*, la Présidence a œuvré dans trois directions essentielles pour :

- favoriser la finalisation du projet de Convention du Conseil de l'Europe dans le cadre du mandat initial conféré début 1997 au groupe de rédaction du Comité PCCY : des positions communes sur plusieurs points litigieux ont ainsi pu être obtenues. Cette convention servira de référence dans les futures et indispensables négociations avec des pays tiers;
- initier une réflexion sur l'extension du champ de compétence d'Europol aux atteintes aux systèmes de traitement automatisés des données. Une première extension des compétences d'Europol a été proposée au Conseil JAI;
- parvenir à une meilleure connaissance du phénomène de la cybercriminalité notamment au moyen de la définition d'indicateurs grâce aux travaux du groupe de coopération policière. La Présidence a organisé du 13 au 17 novembre 2000, à Poitiers, un séminaire sur le thème « Enquêtes de police judiciaire et nouvelles technologies de l'information » auquel ont participé un panel de policiers des 15 Etats-membres, des représentants de dix pays candidats et des industriels.

La Présidence française a par ailleurs initié des travaux relatifs au thème de la *sécurité des systèmes d'information* (SSI) au sein du groupe "services de la société de l'information". Suite à cette initiative de la Présidence, les Etats membres et la Commission se sont accordés sur la nécessité de prendre davantage en compte cette dimension dans l'ensemble des démarches et projets visant à la promotion des technologies de l'information, et de garantir un suivi transversal plus méthodique et approfondi. Ils se sont également accordés sur la nécessité d'une bonne articulation entre ces actions et celles engagées, dans le cadre du 3ème pilier, en matière de lutte contre la cybercriminalité;

- sur proposition de la Présidence, il a été décidé d'organiser des réunions régulières du groupe "services de la société de l'information" consacrées aux questions de SSI, dans une composition appropriée.
- La future Présidence suédoise a également souligné l'importance de ce thème, et indiqué son intention de poursuivre les efforts menés par la Présidence française afin d'assurer au niveau de l'Union européenne un suivi cohérent et efficace des questions de SSI.
- La Commission a proposé d'organiser en janvier 2001 un atelier réunissant représentants des Etats et industriels pour alimenter les travaux ainsi entrepris. Elle a aussi marqué son soutien au développement des CERTs (*computer emergency response teams*) dans le cadre d'un véritable réseau européen.

2.3. La promotion des contenus européens :

L'adoption d'une position commune sur la directive relative à la harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information constitue une avancée significative de nature à favoriser le développement de contenus européens.

Un accord politique très probable, lors du Conseil du 22 décembre, sur la décision destinée à lancer le programme eContenu visant à stimuler le développement et l'utilisation d'un contenu numérique européen sur les réseaux mondiaux, constituera une étape essentielle dans une politique de coopération et de soutien aux contenus numériques.

La Présidence a également transmis au Conseil en vue de sa session "affaires culturelles/audiovisuel" du 23 novembre une note intéressante plus particulièrement à trois composantes du plan d'action eEurope : la stimulation du développement et de l'utilisation d'un contenu numérique européen, l'accès au patrimoine culturel numérisé et aux services éducatifs, et la création d'un mécanisme de coordination des programmes nationaux de numérisation.

Une réunion informelle des experts du comité de programme IST et de ceux du Comité des affaires culturelles a eu lieu les 15-16 novembre 2000 afin de poursuivre les travaux dans ce domaine précis, notamment en vue de la préparation d'une réunion formelle d'experts de tous les Etats-membres début 2001 sur ce thème. A ce stade, il semble que l'idée d'un portail européen permettant la mise à disposition des patrimoines culturels numérisés par les Etats-membres constitue une des pistes les plus intéressantes à explorer.

Enfin, le colloque organisé à l'initiative de la Présidence française sur les industries culturelles dans un environnement numérique (Lyon, 11-12 septembre) a souligné l'enjeu majeur que constitue le soutien aux industries européennes du contenu numérique.

2.4. La recherche :

Outre la tenue d'une conférence sur les infrastructures de recherche à Strasbourg les 18-19 septembre organisée par la Présidence française, et celle de la Conférence IST 2000 à Nice du 6 au 8 novembre, en partenariat avec la Commission, l'avancée la plus significative accomplie sous Présidence française en ce qui concerne le volet recherche du plan d'action eEurope consiste en la signature du mémorandum constituant l'acte de naissance du réseau "GEANT" (Gigabit European Academic NeTwork). Ce réseau interconnectera les réseaux de recherche et d'éducation européens avec, dès 2001, une capacité de 2,5 Gigabits par seconde. La Présidence se félicite également de ce que le 5^e PCRD, et tout particulièrement son volet IST, ait été mobilisé dans le cadre du plan d'action eEurope, et que certains des projets qu'il soutient contribuent directement à la réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action.

Les ministres européens de la recherche réunis le 16 novembre ont rappelé, dans une résolution du Conseil relative à la création d'un espace européen de la recherche et de l'innovation, leur attachement à la mise en œuvre du plan d'action eEurope, après avoir entendu un rapport oral des Commissaires Liikanen et Quin sur les progrès observés dans la mise en œuvre de son volet recherche.

3. Autres travaux du Conseil et du Parlement européen

Outre les actions menées dans ces domaines prioritaires pour la Présidence, les différentes formations du Conseil ont fait, et feront pour celles encore à venir d'ici la fin de l'année, un point sur l'avancement des actions relevant de leur domaine de compétence. Quant aux actions de nature législative, il peut être tiré le bilan provisoire suivant, en des points précédemment évoqués:

3.1 Conseil Télécommunications :

A côté des efforts consentis afin d'obtenir un accord inter institutionnel en première lecture sur le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au dégroupage de la boucle locale (SPA) qui devrait être adopté lors d'une session du Conseil début décembre- et à un accord politique sur le projet de directive eContenu, la Présidence a donné la plus grande priorité aux travaux relatifs au futur cadre réglementaire applicable aux communications électroniques proposé

par la Commission le 12 juillet 2000. La directive-cadre pourrait ainsi faire l'objet d'orientations communes du Conseil lors de sa session "Télécommunications" le 22 décembre 2000.

Dans l'attente d'une nouvelle communication de la Commission et d'une proposition de décision relative à la création du nom de domaine ".eu" visant à définir notamment le statut de l'organisme qui gèrera celui-ci, l'adoption d'une telle décision sous Présidence française semble à présent possible. Des progrès importants dans cette voie auront toutefois été marqués sous Présidence française, ICANN ayant récemment officiellement reconnu l'existence de ce nom de domaine et la possibilité d'en déléguer la gestion.

Concernant enfin la gouvernance de l'Internet, la résolution du 3 octobre 2000 adoptée par le Conseil "Télécommunications" a par ailleurs permis de proposer des actions essentielles, telles que, notamment, la création d'un réseau européen rassemblant les compétences scientifiques, techniques et juridiques des Etats membres y relatives.

3.2 Conseil Marché Intérieur, consommateurs et tourisme:

Lors du Conseil du 30 novembre, la Présidence a constaté une assez large convergence de vue sur les dispositions relatives à la passation des marchés par voie électronique incluses dans le projet de directive portant sur les marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

Le Conseil du 30 novembre a également été l'occasion d'un état des travaux sur la proposition de directive relative à la commercialisation des services financiers à distance, ainsi que sur la mise en place d'un mécanisme destiné à accroître la confiance des consommateurs dans le commerce électronique (site de la Commission «e Confidence»).

3.3 Conseil ECOFIN :

La Présidence continuera d'œuvrer afin de faciliter l'obtention d'un accord des Etats-membres dans les meilleurs délais sur la directive relative à la TVA sur certains services fournis par des moyens électroniques.

3.4 Conseil Emploi et Politiques sociales

La Présidence se félicite de l'accord politique obtenu sur une liste d'objectifs appropriés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, assortie d'un préambule, en vue de leur approbation au Conseil européen de Nice : les Etats membres s'y engagent à présenter d'ici juin 2001 un plan national d'action pour deux ans, dans lequel sa place.

3.5 Conseil Industrie/Energie

Le Conseil, lors de sa session Industrie/Energie du 5 décembre 2000 devrait, à l'occasion de l'adoption de conclusions du Conseil relatives à l'innovation, inviter les Etats-membres et la Commission à réaliser un effort important pour faciliter l'adaptation des compétences et l'accès de tous aux nouveaux savoirs et métiers induits par l'innovation et les nouvelles technologies de l'information et des communications, afin de réduire le risque de l'apparition d'une fracture numérique dans la société. Pour ce faire, le Conseil devrait rappeler son attachement à la mise en œuvre prioritaire concrète de l'ensemble des actions concourant à cet objectif incluses dans le plan d'action eEurope.

3.6 Conseil Transports

Le projet "Galiléo" figurera à l'ordre du jour du Conseil "Transports" des 20-21 décembre 2000.

4. Manifestations organisées sous Présidence française

Un certain nombre de manifestations liées à diverses thématiques du plan d'action eEurope, outre celles mentionnées ci-dessus ont été organisées sous Présidence française: Colloque "Europe, villes et territoires (Lille, 2-3 novembre 2000); Colloque "2000-2010: le travail en mutation" (Paris, 18-19 décembre 2000); Conférence sur la société de l'information et la cohésion territoriale (Lyon, 18-19 décembre).

Par ailleurs, la 8ème réunion des ministres de la fonction publique et de l'administration organisée par la Présidence à Strasbourg le 7 novembre 2000 a permis à ceux-ci de débattre notamment de l'e-administration et d'adopter une "résolution" sur ce thème ainsi qu'une recommandation sur les indicateurs à adopter sur ce sujet. Cette discussion a permis de démontrer l'importance de l'apport des administrations publiques au plan d'action «Europe et de prendre date pour les prochaines étapes, y compris en ce qui concerne la qualité réglementaire.

5. Progrès réalisés dans les Etats-membres

Durant les six derniers mois, les Etats-membres ont, dans leur grande majorité, porté leurs efforts dans deux directions principales: d'une part, ils ont considérablement mis l'accent sur le *développement de l'accès à l'Internet*, tant au niveau de la multiplication des points d'accès que de la baisse des coûts d'accès; d'autre part ;cifique à *développer les contenus et les services publics en ligne*.

5.1 Un Internet plus accessible, moins cher et plus sûr

L'accès forfaitaire à l'Internet fait son entrée en force en Europe: les autorités de régulation des télécommunications allemande, espagnole et britannique ont invité leurs opérateurs historiques à proposer à leurs concurrents une tarification forfaitaire (flat-rate) pour les communications locales d'accès à l'Internet

Les accès publics se développent également rapidement: écoles, universités, centres de formations, bibliothèques, bureaux de poste, etc. Ainsi la France est-elle en train d'équiper 7000 lieux publics. En Irlande, ce sont toutes les écoles qui sont désormais raccordées à l'Internet.

La Suède a mis en place un fonds régional pour aider au désenclavement numérique des régions rurales. Il permettra à ces régions de disposer d'accès à haut débit.

Pour développer l'accès à l'Internet, les Etats-membres ont lancé des campagnes de sensibilisation et de formation: séries télévisées, édition de guides de navigation, formations gratuites, en visant de larges catégories de population: enseignants, étudiants, personnes âgées et handicapés. L'It est essentiel de son effort sur la formation, la recherche, l'emploi et la réduction de la fracture numérique. Certains Etats comme les Pays-Bas ou le Luxembourg ont déjà mis en place un brevet de navigation sur l'Internet.

Une attention spécifique a également été portée à la sécurité des transactions sur le réseau afin d'aider au développement du commerce électronique. Des labels destinés à renforcer la confiance des consommateurs ont été créés (France et Belgique). Le Portugal décerne un certificat aux entreprises respectant le code de conduite établi pour le commerce électronique. La Finlande diffuse un guide pour les consommateurs. Des organismes de médiation en ligne des litiges voient le jour (Autriche, Danemark, Suède).

5.2 Un soin particulier apporté aux contenus et aux services en ligne

Le nombre de téléprocédures élaborées par les administrations nationales est en forte hausse. En Allemagne le projet "Media@Komm" permet d'expérimenter dans trois villes pilotes des mairies et des marchés virtuels. Il est même possible de consulter les actes de mariage, en ligne, à Brême. En Espagne, ce sont 0 000 déclarations d'impôts qui ont déjà été renseignées en ligne par le biais de serveurs sécurisés. En France, dès 2001, la délivrance des cartes grises pour les véhicules sera possible par l'Internet.

L'Espagne a signé des accords avec plusieurs pays d'Amérique latine (Mexique, Colombie, Argentine) pour développer des contenus de langue espagnole. De nombreux pays (Portugal, France) mettent en ligne des catalogues des ressources numériques disponibles. La Suède a créé un centre virtuel, en ligne, qui propose à tous les producteurs de conseils techniques et d'opportunité sur les numérisations qu'ils envisagent.

La Grèce met l'accent sur la préservation de son patrimoine grâce à sa numérisation et sa mise en ligne: ainsi encourage-t-elle la création et la diffusion de produits multimédias centrés autour de la culture grecque ancienne et moderne et autour du tourisme.

Confiante quant à la motivation de la future Présidence suédoise pour continuer et renforcer les actions déjà engagées, notamment à l'international et dans les domaines de la lutte contre la cybercriminalité et le renforcement de la sécurité des réseaux, la promotion des contenus européens et la recherche, la Présidence française remercie l'ensemble des Etats-m, le Parlement européen et la Commission pour l'esprit constructif et volontaire qui a animé les premiers travaux de mise en oeuvre du plan d'action d'Europe, et invite ceux-ci à poursuivre leurs efforts afin de garantir le succès de ce plan d'action et de répondre à son ambition.

ANNEXE

Liste des indicateurs d'étalonnage eEurope

Un internet moins cher et plus rapide

1. Pourcentage de la population qui utilise régulièrement l'Internet

Définition: Prise en compte de toutes les formes d'utilisation, quel qu'en soit le lieu. Population = 15 ans. Définition régulière, au minimum hebdomadaire.

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: semestrielle

Indicateurs complémentaires:

- (i) Nombre total d'utilisateurs connectés subdivisé en fonction du lieu d'accès: domicile, lieu de travail, école, points d'accès à l'Internet dans les lieux publics, cybercafé, téléphone mobile, divers
- (ii) Fréquence d'utilisation: les déclarants devront indiquer avec quelle fréquence ils se connectent à l'Internet (par mois, par semaine, par jour)
- (iii) Données personnelles: âge, sexe, revenu et profession du déclarant
- (iv) Type d'utilisation, par exemple courrier électronique, achats, recherche d'informations
- (v) Comparaison internationale, si possible avec les États-Unis, le Japon, d'autres pays de l'OCDE sur une base comparable

2. Pourcentage des ménages disposant d'un accès à l'Internet à domicile

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: semestrielle

Indicateurs complémentaires:

Pourcentage des ménages disposant d'un accès à haut débit à domicile (par haut débit on entend ADSL, câble, satellite, fixe sans fil, UMTS)

3. Coût de l'accès à l'Internet

Définition: Tarif à indiquer pour les heures de pointe et les heures creuses, TVA comprise. L'indicateur de base fera l'objet d'une étude de la Commission, qui modifiera sa méthodologie afin de prendre en compte de nouvelles formes d'accès (comme le modem câble) et les différentes possibilités existant dans les États membres (tarif fixe, réductions en boucle locale, etc). L'OCDE permettra de faire des comparaisons avec des pays non membres de l'UE.

Source: étude de la Commission + OCDE

Fréquence: semestrielle

Indicateurs complémentaires:

- (i) Coût des différentes formules d'utilisation: 20, 30, 40 heures par semaine, usage illimité
- (ii) Coût de l'accès à haut débit, par exemple câble, ADSL
- (iii) Identification de l'accès le moins cher dans chaque État membre parmi toutes les formules proposées

Un accès Internet rapide pour les chercheurs et les étudiants

4. Vitesse des interconnexions et des services disponibles entre et au sein des réseaux de recherche et d'enseignement nationaux (NREN) dans l'UE et dans le monde

Définition: Vitesse des interconnexions entre les réseaux de recherche et d'enseignement nationaux déjà disponibles sur le site web Dante; une actualisation régulière sera opérée lorsque TEN-155 sera remplacé par Géant. Les États membres seront priés de fournir des informations complémentaires sur *la vitesse maximale (vitesse mémoire) de leur NREN*. Priorité à l'identification de goulots d'étranglement.

Source: Dante + États membres

Indicateurs complémentaires:

- (i) Vitesse minimale demandée pour le NREN (le cas échéant)
- (ii) Pourcentage des écoles primaires et/ou secondaires connectées au NREN

Sécurité des réseaux et des cartes à puce

5. Nombre de serveurs sécurisés par million d'habitants

Définition: Définition de l'OCDE telle qu'elle figure dans l'enquête existante. Correspond au nombre de serveurs utilisant des applications pour sécuriser leurs transactions.

Source: OCDE (source d'origine: Netcraft)

Fréquence: semestrielle (enquêtes Netcraft : mensuelle)

Indicateurs complémentaires:

- (i) Nombre d'équipes nationales publiques et privées d'intervention en cas d'urgence informatique

(ii) Pourcentage d'ordinateurs équipés d'un dispositif de sécurité (lecteur de carte à puce, programme de sécurité, etc.)

6. Pourcentage du public utilisant l'Internet qui a rencontré des problèmes de sécurité

Définition: On entend par problèmes de sécurité l'utilisation frauduleuse d'une carte de crédit, l'attaque d'un virus, etc.

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: semestrielle

Faire entrer la jeunesse européenne dans l'âge numérique

7. Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Définition: Prendre uniquement en compte les ordinateurs utilisés pour l'enseignement

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre {{SPA}} États membres

Fréquence: annuelle

Indicateur complémentaire:

Nombre d'heures d'utilisation d'un ordinateur par élève et par semaine

8. Nombre d'ordinateurs connectés à l'Internet pour 100 élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Définition: Prendre uniquement en compte les ordinateurs utilisés pour l'enseignement

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre {{SPA}} États membres

Fréquence: annuelle

Indicateur complémentaire:

Nombre d'heures d'utilisation de l'Internet par élève et par semaine

9. Nombre d'ordinateurs disposant d'une connexion à haut débit à l'Internet pour 100 élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Définition: Par haut débit on entend ADSL, câble, satellite, fixe sans fil, UMTS (à l'avenir); prendre uniquement en compte les ordinateurs utilisés pour l'enseignement

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre {{SPA}} États membres

Fréquence: annuelle

10. Pourcentage d'enseignants utilisant régulièrement l'Internet pour dispenser un enseignement autre que l'informatique

Définition: On entend par "régulièrement" une utilisation hebdomadaire de l'Internet

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre {{SPA}} États membres

Fréquence: annuelle

Travailler dans l'économie de la connaissance

11. Pourcentage de la main-d'œuvre ayant bénéficié (au moins) d'une formation de base aux technologies de l'information

Définition: Pourcentage de la main-d'œuvre (chômeurs inclus) ayant bénéficié d'une formation en informatique

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

Désagrégation des données par sexe, âge, avec emploi/sans emploi, niveau de revenu et/ou de l'emploi

12. Enseignement supérieur: nombre de places et de diplômés dans la filière des TIC

Définition: On entend par enseignement supérieur celui qui suit l'enseignement secondaire et est dispensé au sein d'établissements d'enseignement supérieur ou de perfectionnement (université ou institut par exemple). La filière des TIC doit être définie en relation avec la liste établie dans le cadre du projet *Generic skills profiles for the ICT Industry in Europe* (Compétences généralement demandées dans le secteur des TIC en Europe). Ainsi, on procède à une estimation de l'input (nombre de places) et de l'output (nombre de diplômés).

Source: États membres

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

(i) Désagrégation des données par sexe

(ii) Pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur dans la filière des TIC

13. Pourcentage de la main d'œuvre pratiquant le télétravail

Définition: Définition utilisée dans l'enquête actuelle: On parle de télétravail lorsque des travailleurs salariés accomplissent leur travail, en tout ou en partie, en dehors de leur lieu normal d'activité, généralement chez eux, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Cette définition pourrait être modifiée pour inclure d'autres formes de télétravail.

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

(i) Désagrégation des données par sexe et type de poste (secteur/niveau)

(ii) Pourcentage de la main-d'œuvre couverte par des accords-cadres sur le télétravail

Participation de tous à l'économie de la connaissance

14. Nombre de points d'accès à l'Internet dans les lieux publics pour 1 000 habitants

Définition: Les points d'accès à l'Internet dans les lieux publics sont des centres du secteur public permettant d'accéder à l'Internet, que le fournisseur soit public ou privé et que l'accès soit gratuit ou pas, (à l'exclusion des cybercafés complètement privés).

Source: États membres

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

(i) Nombre de points d'accès publics (initiatives privées exclues) pour 1 000 habitants

(ii) Nombre de points d'accès publics gratuits pour 1 000 habitants

(iii) Pourcentage des bibliothèques proposant un accès Internet au public

15. Pourcentage des sites web des gouvernements centraux qui se conforment aux orientations WAI au niveau A

Définition: Les sites des gouvernements centraux seront plus faciles à contrôler que ceux des gouvernements régionaux ou locaux. L'accessibilité au niveau A est clairement définie dans la "Web Accessibility Initiative".

Source: à établir par un groupe d'experts sur l'eAccessibility.

Fréquence: Les données seront régulièrement actualisées au fur et à mesure des améliorations.

Indicateur complémentaire:

Pourcentage des sites de gouvernements centraux avec une notation supérieure de niveau AA et AAA.

Accélérer le commerce électronique

16. Pourcentage des entreprises qui achètent et vendent par l'Internet

Définition: Dans ce domaine, il faudra redéfinir les indicateurs en se fondant sur l'enquête d'Eurostat relative au commerce électronique

Source: Eurostat, enquête spéciale le cas échéant (par exemple Eurobaromètre)

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

(i) Ventilation par taille et par secteur

(ii) Pourcentage du chiffre d'affaires provenant du commerce électronique

(iii) Les ventes devraient inclure le commerce électronique interentreprises (B2B) et entreprises-consommateurs (B2C)

Pouvoirs publics en ligne

17. Pourcentage des services publics de base disponibles en ligne

Définition: La notion de "services de base" doit être définie par le groupe de travail sur le gouvernement en ligne (eGovernment)

Source: étude en coopération avec les États membres

Fréquence: semestrielle

18. Utilisation des services publics en ligne par le public aux fins d'information ou de remise de formulaires

Définition: A définir par le groupe de travail sur le gouvernement en ligne (eGovernment)

Source: étude en coopération avec les États membres

Fréquence: semestrielle

19. Pourcentage des marchés publics pouvant être conclus en ligne

Définition: Comité consultatif sur les marchés publics

Source: étude en coopération avec les États membres

Fréquence: semestrielle

Santé en ligne

20. Pourcentage des professionnels de la santé disposant d'un accès à l'Internet

Définition: Nombre de médecins généralistes disposant d'un accès à l'Internet dans leur cabinet de consultation

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

Pourcentage des médecins généralistes utilisant l'Internet pour communiquer avec:

v les pharmacies

v les spécialistes (administration)

v les spécialistes (hôpitaux)

v les patients

21. Utilisation de différentes catégories de contenu des sites par les professionnels de la santé

Définition: Utilisation pour obtenir des informations sur la médecine factuelle, les médicaments, les maladies, etc.

Source: enquête par sondage, Eurobaromètre

Fréquence: annuelle

Indicateur complémentaire:

Des données concernant les indicateurs complémentaires pourraient être recueillies (par les États membres et au moyen d'enquêtes) afin d'étayer les données précitées. Le nombre et la définition exacts de ces indicateurs et des indicateurs susmentionnés seront déterminés par le groupe de haut niveau "Santé".

Contenu numérique européen pour les réseaux mondiaux

22. Pourcentage des sites web de l'UE figurant parmi les 50 sites nationaux les plus visités

Définition: Le "site web de l'UE" sera principalement défini par son nom de domaine national, sa langue et son contenu

Source: étude de la Commission

Fréquence: annuelle

Indicateurs complémentaires:

- (i) Ventilation par type de site: fournisseur de service Internet ou moteur de recherche, services (commerce électronique, banques de données), site d'informations, jeux et divertissement, contenu pédagogique, divers
- (ii) Nombre de sites web personnels
- (iii) Quantité d'informations du secteur public (en pages ou en méga-octets) numérisées et disponibles en ligne
- (iv) Emploi dans le secteur du contenu en ligne
- (v) Nombre de sites Internet pour 1 000 habitants (OCDE)

23. Pourcentage du réseau d'autoroutes (par rapport à la longueur totale du réseau) équipé de systèmes de gestion et d'information sur les encombrements de circulation

Source: enquête spéciale

À examiner en même temps que d'autres indicateurs potentiels dans le cadre du groupe de haut niveau "Transports".
